



NIKI'S DANCE

CONCEPT DE PROTECTION À SUIVRE POUR PARTICIPER AUX COURS DE DANSE

1. CONDITIONS DE PARTICIPATION AUX COURS DE DANSE

- Les personnes présentant des symptômes de maladie tels que rhume, toux, fièvre, difficultés respiratoires, douleurs articulaires ou perte de l'odorat et du goût ne seront pas autorisées à participer au cours. Toutefois, si une personne présentant des symptômes de maladie se présente quand même au cours, elle sera renvoyée chez elle sans délai.

• MESURES D'HYGIÈNE ET DE DISTANCIATION

- Les participants au cours sont priés d'arriver à l'heure mais au maximum 5 minutes avant l'horaire prévu et de quitter les locaux le plus rapidement possible après le cours.
- Les personnes accompagnantes ne sont pas autorisées dans la salle de danse sauf exception et autorisation préalable du responsable.
- Le port du masque chirurgical est obligatoire pour tous les cours adultes.
- Les participants au cours se présentent, si possible, en tenue de danse et prennent leurs affaires dans la salle de danse à l'exception des souliers de ville.
- Les élèves et les professeurs doivent se désinfecter les mains lorsqu'ils entrent et sortent de la salle de danse. Des distributeurs de solution hydroalcoolique sont à disposition pour l'utilisation pendant les cours.
- La surveillance de la qualité de l'air est faite au moyen d'un capteur de CO2. Une ventilation forcée assure une aération efficace lors des cours.
- Une interruption de 5 à 10 minutes est prévue entre les cours afin de réduire au maximum les contacts entre les différents groupes et de permettre la désinfection des surfaces.
- Les contacts avant et après le cours doivent être réduits au strict nécessaire.

3. TRACABILITE DES CONTACTS

- Une liste de présence avec les coordonnées complètes de chaque élève sera établie lors de chaque leçon.